

ment recommencé à en parler. Cette fois, comme c'était juste avant les élections, des mesures provisoires ont été prises.

Cependant, avons-nous un plan global concernant le transport et l'élimination des BPC? Non, cinq ans après la fuite à Kenora, nous n'en avons pas encore.

Il est question, dans le rapport, des substances toxiques et de la protection de la santé des Canadiens. C'est ce même gouvernement qui veut maintenant que le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail devienne autosuffisant et qui trouve qu'il ne lui incombe pas de transmettre aux travailleurs canadiens des renseignements sur les substances toxiques et d'autres dangers pour leur santé en milieu de travail.

Il s'agit en l'occurrence d'un rapport qui parle de recherches. Pourtant, nous sommes témoins pratiquement de l'élimination de cette activité au Conseil national de recherches. En fait, nous assistons au démantèlement de cette institution qui joue un rôle fondamental en science, en recherche et en développement technologique depuis des décennies.

Le gouvernement semble ignorer que les travaux en matière d'environnement du Canada—voire, notre programme spatial—ont débuté par la recherche atmosphérique effectuée par le Conseil national de recherches au milieu des années 1930, alors que nous avons commencé à nous pencher sur ce qui se passait dans l'Arctique et à étudier les aurores boréales. Or, près de 55 ans plus tard, le gouvernement démantèle systématiquement le Conseil national de recherches. Comment ose-t-il alors publier un document comme celui-ci et parler de faire progresser les sciences et la recherche?

Le document parle beaucoup de l'information et de son importance. Pourtant c'est le même gouvernement qui a caché pendant plus d'un an aux Canadiens un rapport important sur les substances toxiques intitulé «Avis de tempête».

Le gouvernement parle d'une meilleure évaluation des répercussions écologiques. J'ai entendu des observations au cours de la période des questions d'aujourd'hui et d'hier, ainsi qu'au cours du débat d'aujourd'hui, au sujet de la faiblesse de la législation actuelle et du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Cette faiblesse s'explique par le fait que le gouvernement et ses ministres refusent de respecter leurs obligations en vertu de la loi. Ces obligations ont été établies par les tribunaux, non pas une fois, mais trois. Et cela est sur le point de se reproduire. Une fois de plus, le gouvernement n'assume pas ses responsabilités en matière d'environnement, qui lui ont été rappelées à trois reprises par la Cour fédérale. Au lieu de cela, le gouvernement laisse les organismes bénévoles, avec leurs propres ressources

et sur leur seule initiative, faire ce qu'il a l'obligation légale de faire lui-même.

Cela fait plus de deux semaines que le tribunal a rendu sa décision dans l'affaire du barrage de la rivière Oldman, qu'il a premièrement annulé le permis fédéral de construction et, deuxièmement, obligé deux ministres fédéraux à faire des évaluations écologiques concernant ce projet. Le gouvernement n'a rien fait. Il étudie toujours les implications de ce jugement.

Je vais lui dire quelles sont ces implications. Elles sont simples. Un projet de plusieurs millions de dollars s'est poursuivi deux semaines et demie en Alberta en dépit de ce jugement et le gouvernement n'a rien fait même s'il agit dans l'illégalité la plus absolue en allant de l'avant sans le permis requis par la loi fédérale, en l'occurrence la Loi sur la protection des eaux navigables.

Si le gouvernement était sérieux, il examinerait cette décision concernant le barrage de la rivière Oldman. Il dirait que les tribunaux ont clairement statué que non seulement il a le droit, mais le devoir d'effectuer une évaluation écologique de tout les projets de compétence fédérale. Il ferait l'évaluation de la phase II du projet de la Baie James s'il cessait de poursuivre, avec la province de Québec, des discussions qui ne mènent nulle part, s'il se mettait à la tâche en assumant ses responsabilités. Il ferait aussi une évaluation écologique de Point Aconi. Il ferait le tour des options offertes dans le cas de Carmanah Valley.

• (1440)

Les gestes en disent plus que les mots. Trente pages de mots n'en disent pas beaucoup sur quatre ans d'inaction ou de mesures néfastes à l'environnement.

Le plan s'attaquera supposément aux émissions de dioxyde de carbone. Les ministériels ne le savent peut-être pas, mais le Comité de l'environnement de la Chambre s'est penché sérieusement sur le réchauffement de la planète. Il existe une certitude—depuis longtemps—et c'est que le moyen le plus efficace et le plus rentable de mettre un frein au réchauffement de la planète consiste à réduire les émissions de dioxyde de carbone.

Les mesures tombent sous le sens. Par la seule économie d'énergie, nous pouvons réduire les émissions de gaz carbonique de 52 p. 100. Le gouvernement sait depuis cinq ans ce qu'il faut faire. Il ne fait pourtant rien.

Il s'est plutôt attaché à réduire le budget des programmes de recherche sur l'énergie éolienne du Conseil national de recherches. Il a aboli le secrétariat de l'environnement du CNRC. Toutes mesures confondues, il a amputé les crédits consacrés aux programmes sur les sources d'énergie de remplacement et d'économie d'énergie—les voies les plus prometteuses pour sauver la